

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 août 2014

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014	5
DECISIONS DU MAIRE	5
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	<u>7</u>
2014-08-01 : EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON A LA COMMUNE DE QUINCIEUX – COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	7
<u>FINANCES.....</u>	<u>11</u>
2014-08-02 : DECISION MODIFICATIVE N°3	11
<u>EDUCATION</u>	<u>13</u>
2014-08-03 : MISE EN OEUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTIONS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX PROJETS CONDUITS PAR LES ASSOCIATIONS.....	13
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	<u>24</u>
- ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET STADE / CTM.....	24
- FESTIVAL FORT EN JAZZ : BILAN ET PERSPECTIVES / DEVENIR DU FORT DU BRUISSIN	25
- ETAT D'AVANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'YZERON	27
- ACCES DES ELUS A LA FORMATION.....	28

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'espère que vous avez passé d'excellentes vacances.

Il est assez rare de planifier un Conseil Municipal fin août. L'objet initial de ce Conseil ne répond qu'à une formalité administrative du Grand Lyon comme nous allons le voir. A ce titre, je vous remercie pour votre présence

Nous en avons profité pour ajouter deux autres délibérations qui pouvaient attendre notre prochain Conseil du 25 septembre. Mais à la veille d'une rentrée scolaire importante, nous souhaitons vous apporter des informations sur les appels à projets de la réforme des rythmes scolaires.

D'autre part, je suis heureux d'accueillir Laurence Berton, en remplacement de Denis Chamond au poste de Directrice Générale des Services.

Laurence BERTON était auparavant en poste à la mairie d'Ecully.

Après plus de 10 ans à la tête des services de Francheville M. Chamond a souhaité relever un autre challenge. Nous lui souhaitons bonne chance et nous le remercions pour le travail accompli.

Je DONNE la parole à Laurence Berton.

Mme BERTON.- Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal. Avant de commencer cette présentation je tiens à remercier M. le Maire pour la confiance qu'il m'a témoignée en me permettant d'arriver à Francheville depuis le 1^{er} juillet et je tiens aussi, avant de démarrer officiellement mes fonctions auprès de vous, à remercier Denis Chamond pour l'accompagnement qui a été le sien pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Denis est quelqu'un que je connaissais avant mon arrivée à Francheville puisqu'on a un réseau de directeurs des collectivités dans l'Ouest Lyonnais et c'est quelqu'un qui est fort apprécié.

Je tiens au nom de mes collègues et bien sûr à titre personnel, vous vous en doutez, à le remercier et à saluer le travail qu'il a fait dans les services de la commune puisque j'ai eu l'occasion d'en parler avec les élus. Je dois reconnaître la qualité du travail qui a été effectué, la qualité de la structure et notamment de l'encadrement qui a été mis en place sous l'égide de Denis. Je souhaitais lui adresser ces remerciements officiels puisqu'il quitte la commune demain.

J'ai 40 ans. Grenoble est ma région d'origine. Je suis lyonnaise depuis 1998. J'ai fait mes études à Grenoble (un Bac B) et puis ensuite des études à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble. J'ai choisi dans cet Institut d'Etudes Politiques, la section économie et politique sociale.

Je suis arrivée dans le champ des collectivités non pas par la section administration ni par la section sciences politiques mais par la section action publique et territoire, ce qui après, vous le verrez, m'a permis de dérouler une carrière un peu spécifique et pas forcément dans le champ purement administratif.

A l'issue des trois années à l'IEP de Grenoble, après une année Erasmus à l'étranger en Angleterre, je suis arrivée à l'IEP de Bordeaux où j'ai fait un DEA de gouvernement local.

À l'issue de ce DEA j'ai eu la chance de bénéficier d'une allocation de recherche à l'IEP de Bordeaux et également d'être moniteur de l'enseignement supérieur à l'IEP de Bordeaux.

J'ai assumé ces fonctions et ce rôle pendant deux années. Je me suis beaucoup investie. Et puis le goût de l'action publique locale m'a rattrapée.

Je suis arrivée dans la région en 1998 en tant qu'attaché territorial sur la commune de Brignais où j'ai effectué pendant cinq ans la direction du CCAS et la gestion de l'ensemble des secteurs de l'action sociale sur la commune de Brignais allant du champ de la petite enfance, aux seniors, aux personnes en difficulté dans le cadre du CCAS, à la gestion de la politique de la ville et de la jeunesse.

À l'issue de ces cinq années j'ai effectué trois années sur la commune de Pierre Bénite en tant que directrice de l'action éducative. Lors de ces trois années j'ai mis en place le Projet Éducatif Local de Pierre Bénite ainsi que la création d'une direction de l'action éducative.

À l'époque une des tâches les plus intéressantes au-delà de la mise en place d'un Projet Educatif Local était la mise en place du programme de réussite éducative sur lequel la commune était précurseur.

À l'issue de ces trois années à Pierre Bénite j'ai presque changé de métier dirons-nous puisque je suis passée à la Direction Générale des Services. Je suis arrivée à Vaugneray dans les Monts du Lyonnais. J'ai eu le plaisir de travailler cinq ans avec Daniel Jullien. Lors de ces cinq années j'ai porté un projet important avec les élus sur la réhabilitation d'un monastère des années 70 et la création d'un programme mixte de 30 logements (accession à la propriété et logement social), ce qui m'a permis d'explorer le champ du secteur technique notamment.

Et puis, ensuite, j'ai oeuvré trois années à Ecully avec, là encore, la Direction des services municipaux de la commune.

Voilà pour ce qui est de la rapide présentation. Je m'excuse si elle a été un peu longue. Je renouvelle le plaisir que j'ai à être arrivée sur cette commune en juillet, le plaisir que j'ai à travailler avec les agents et les élus.

Je termine ma présentation avec une citation d'Albert Camus qui termine un ouvrage qui s'appelle *"Le mythe de Sisyphe"* et qui dit : *"La lutte, elle-même, vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux."*

(Applaudissements)

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour cette présentation. Nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour de ce conseil.

Secrétaire de séance : Mme Petit.

(M. Rantonnet procède à l'appel)

Pouvoirs : Claude Gourrier, Michel Roux, Maurice Guibert.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Il a été évoqué et commenté lors de la réunion des présidents du 21 août dernier. Un certain nombre de questions diverses ont été recensées sur lesquelles nous reviendrons en fin de conseil.

Question d'usage, y-a-t-il d'autres questions commandées par l'urgence ?
Non.

Nous pouvons commencer.

• **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2014**

M. RANTONNET.- Il y a eu deux modifications demandées notamment par M. Guibert qui ont été prises en compte. Est-ce qu'il y a d'autres modifications sollicitées ? Non.

Je le soumetts à votre approbation.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

• **Décisions du Maire**

M. RANTONNET.- Conformément aux dispositions des articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération en date du 17 avril 2014.

Il s'agit des décisions :

-n°2014-41 : Acceptation indemnité assurance : sinistre – dégâts des eaux – école de Bel Air

-n°2014-42 : Marché public N° 12A003 : travaux d'impression – Lot n°1 – brochures – Avenant n°2

-n°2014-43 à 45 : Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux

-n°2014-46 : Adoptant la reprise des terrains dont les concessions expirées dans les cimetières communaux

-n°2014-47 et 48 : Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux

-n°2014-49 : Marché N°14A007 : Travaux de correction acoustique au restaurant scolaire du Châter

-n°2014-50 : Acceptation indemnité assurance : sinistre – chute de foudre – Fort du Bruissin

-n°2014-51 à 56 : Adoptant la reprise des terrains dont les concessions expirées dans les cimetières communaux

-n°2014-57 : Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des écoles avec Madame Hélène LE GOFF

-n°2014-58 : Acceptation indemnité assurance : sinistre – bris de vitres – COSEC

-n°2014-59 : Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat

-n°2014-60 : Acceptation indemnité assurance : sinistre – dommages véhicule municipal – Peugeot 107

-n°2014-61 : Marché public N° 14A009 : services de télécommunications – Lot n°1 : téléphonie fixe-abonnements « critiques » - Lot n°2 : téléphonie fixe-abonnements T2 et communications – Lot n°3 : téléphonie mobile – Lot n°4 : accès internet

-n°2014-62 à 64 : Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux

-n°2014-65 : Adoptant la reprise des terrains dont les concessions expirées dans les cimetières communaux

-n°2014-66 et 67 : Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux

-n°2014-68 : Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des écoles avec Madame Nadège TOUHAMI

-n°2014-69 à 76 : Adoptant la reprise des terrains dont les concessions expirées dans les cimetières communaux

-n°2014-77 : Marché public N° 14A0010 : Fourniture et livraison de pain pour le service de restauration scolaires

-n°2014-78 : Marché public N° 14A0011 : Transports dans le cadre des activités scolaires et périscolaires

-n°2014-79 : Acceptation indemnité assurance : sinistre – dégâts des eaux – gymnase école du Châter

Je vous remercie de bien vouloir m'en donner acte.

Lors de la réunion des présidents, nous vous avons proposé un tableau récapitulatif des décisions du Maire.

M. DASSONVILLE.- Nous vous proposons de procéder avec une liste des décisions et avec un envoi par voie numérique en PDF du corps même des décisions.

M. RANTONNET.- Ce qui fera gagner du temps pour tout le monde, les élus et le public qui a l'amabilité de venir à nos conseils municipaux et ce qui évitera les éditions papier.

Y-a-t-il des commentaires particuliers sur les décisions du Maire ? Non.

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

ADMINISTRATION GENERALE

2014-08-01 : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux – Composition du Conseil de Communauté

M. RANTONNET.- Cette délibération a été rédigée par le Grand Lyon suite à l'entrée de Quincieux au 1^{er} juin dernier. Je tiens à votre disposition le courrier de M. Collomb. adressée par le Grand Lyon le 26 juin dernier.

C'était le jour même de notre dernier Conseil, dont vous avez le compte rendu entre les mains. Donc il n'était pas possible d'intégrer cette délibération, le jour même de notre dernier Conseil.

La délibération proposée ce soir doit être votée avant le 31 août. Comme le quorum est atteint ce soir, nous pouvons délibérer.

Mesdames, Messieurs,

Contexte

En application de l'arrêté de monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59.

Il convient d'en tirer les conséquences concernant la composition du Conseil de communauté et de permettre à la Commune de Quincieux d'être représentée en son sein.

Cadre juridique

L'extension du périmètre de la Communauté urbaine à la Commune de Quincieux intervenant entre 2 renouvellements généraux des conseils municipaux, l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités

territoriales impose de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires.

L'article R 5211-1-2 dudit code dispose que cette répartition :

- intervient dans un délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral prononçant l'extension de périmètre (c'est-à-dire avant le 1er septembre 2014),

- est constatée par arrêté préfectoral.

Il en résulte que la Commune de Quincieux ne dispose pas de représentant au sein du Conseil de communauté à la date de l'extension du périmètre. Ce dernier aura donc vocation à siéger au plus tard à compter de septembre 2014.

Composition du Conseil de communauté et répartition des sièges

a) - Option n° 1 - Répartition automatique, sans délibérations préalables

La mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1er janvier 2014 et incluant Quincieux (répartition d'un nombre de base de 130 sièges entre les 59 Communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ; les Communes n'ayant pu bénéficier de la répartition de sièges en raison de leur population se voient attribuer un siège, au-delà de l'effectif de 130 sièges de base) donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : 1 délégué,
- Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,
- autres Communes : nombre de délégués inchangé,
- total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

Cette répartition sera constatée par arrêté préfectoral au plus tard le 31 août 2014 si aucune majorité qualifiée des conseils municipaux ne s'est prononcée, dans ce délai, en faveur d'un dispositif correctif.

b) - Option n° 2 - Répartition corrigée, avec délibérations préalables

En application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible de s'écarter du calcul ci-dessus sous réserve de réunir 2 conditions cumulatives :

- les conseils municipaux des Communes (dont Quincieux) peuvent créer et répartir un nombre de sièges inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges résultant de la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (c'est-à-dire créer et répartir de 1 à 16 sièges supplémentaires),

- cette décision est prise à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale.

La mise en œuvre d'une partie de ce volant de sièges supplémentaires pourrait être utilisée pour éviter la perte d'un siège pour la Commune d'Oullins. *A contrario*, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour faire obstacle aux sièges supplémentaires recueillis par les Communes de Vaulx en Velin et de Saint Fons.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire qui serait attribué à la Commune d'Oullins. L'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon serait donc porté, au 1^{er} septembre 2014, à 165, conformément à l'état ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

1° - Prendre acte qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1^{er} janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : 1 délégué,
- Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,
- autres communes : nombre de délégués inchangé,
- total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

2° - Approuver :

- la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire, qui viendrait porter l'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon à 165,

- l'attribution dudit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués à 3.

3° - Sous réserve de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale, demander à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1^{er} septembre 2014 la répartition des sièges du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon conformément au tableau ci-après annexé.

Avez-vous des questions ?

M. RIVIER.- Juste une observation. Nous prenons acte de votre acte de solidarité auprès de la commune d'Oullins et nous voterons la délibération.

M. KRETZSCHMAR.- Une remarque sur cette délibération. On se rend compte que la structuration d'une métropole est difficile et qu'aujourd'hui nous avons une construction qui est plus mathématique que politique. Il me souvient que la loi Chevènement avait prévu il y a quelques années déjà l'élection au suffrage universel du président de la communauté urbaine. Ce n'est toujours pas le cas dans la loi française. Je le regrette. On arrive à des constructions mathématiques qui pour les citoyens n'ont pas beaucoup de sens alors que les pouvoirs de la métropole, on le verra dans les faits à partir du 1^{er} janvier, sont de plus en plus importants.

Pour les Franchevillois c'est quelque chose qu'il faut signaler. Nous avons une gouvernance qui sera clairement de deuxième niveau avec des sièges qui sont calculés avec une équation plus qu'une véritable aspiration à un projet. C'est ce que je voulais dire.

M. RANTONNET.- Y-a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je sou mets cette délibération au vote.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

FINANCES

2014-08-02 : Décision Modificative n°3

M. RANTONNET.- Cette DM n°3 pouvait attendre notre prochain Conseil du 25 septembre. Cette délibération du 28 août 2014 vient à point nommé pour le centre social et pour les rythmes scolaires, avant la rentrée scolaire sur laquelle nous reviendrons ensuite.

M. CALABRE.- Le projet de Décision Modificative (DM) n°3 qui vous est proposé est constitué par les modifications apportées aux crédits votés lors du BP 2014 et lors des DM1 et 2.

La présente décision modificative apporte les variations suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 0 €

Le tableau ci-dessous détaille notamment l'affectation de nouvelles dépenses au compte 6574 « *Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* ».

Chapitre	Article	LIBELLE OU AFFECTATION SUBVENTION ASSOCIATIVE	Montant
65	6574	Centre social Michel Pache reliquat CEJ 2012	18 012,00 €
65	6574	Centre social Michel Pache reliquat CEJ 2013	5 930,00 €
65	6574	non affecté (projets associatifs réforme rythme scolaire 2014)	9 380,00 €
22		Dépenses imprévues de fonctionnement	-33 322,00 €
TOTAL			0,00 €

Les subventions affectées au centre social ont pour objet le versement des reliquats de subvention dus au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2012 et 2013.

La subvention non affectée « *Projets associatifs Réforme Rythmes scolaires 2014* » sera détaillée dans la délibération afférente du 28 août 2014.

L'équilibre de la DM n°3 est obtenu par une diminution de 33 322 € des dépenses imprévues de fonctionnement,

Les dépenses de fonctionnement sont donc inchangées.

Les crédits de fonctionnement votés au titre de l'exercice 2014, à l'issue de la présente DM n°3 et des DM précédentes, sont rappelés ci-dessous :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2014+DM1+DM2+DM3	Chapitre	BP 2014+DM1+DM2+DM3
011 charges à caractère général	2 929 888,20	013 Atténuation de charges	61 223,00
012 charges de personnel	7 300 000,00	70 Produits des services	990 742,00
014 Atténuation de produits	198 302,00	73 Impôts et taxes	8 847 369,00
022 Dépenses Imprévues	99 598,00	74 Dotations et participations	2 710 580,00
042 Opé. d'ordre de transfert entre section	460 048,43	75 Autres produits de gestion courante	63 970,00
65 Autres charges de gestion courante	1 540 543,82	042 Opé. d'ordre de transfert	96 855,00
66 Charges financières	257 000,00	77 Recettes exceptionnelles	70 082,20
67 charges exceptionnelles	90 535,75	002 Résultat reporté provisoire	578 051,10
ss total charges fonct avant virement	12 875 916,20	total des recettes de fonctionnement	13 418 872,30
023 virement à la section d'investissement	542 956,10		
total dépenses de fonctionnement	13 418 872,30		

Vu la présentation en commission conjointe Education/Finances en date du 27 août 2014,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

-Voter la présente décision modificative incluant les variations suivantes mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	LIBELLE OU AFFECTATION SUBVENTION ASSOCIATIVE	Montant
65	6574	Centre social Michel Pache reliquat CEJ 2012	18 012,00 €
65	6574	Centre social Michel Pache reliquat CEJ 2013	5 930,00 €
65	6574	non affecté (projets associatifs réforme rythmes scolaires 2014)	9 380,00 €
22		Dépenses imprévues de fonctionnement	-33 322,00 €
TOTAL			0,00 €

Soit au total une variation des dépenses de fonctionnement de 0 €.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai une explication de vote, très simplement.

Bien évidemment, on ne peut pas être contre le vote de subventions de fin d'exercice pour le centre social qui fait un travail énorme et vous le reconnaissez à travers cette délibération.

En revanche, il me semble qu'au regard du PEDT dont on verra le contenu tout à l'heure, que vous nous avez envoyé fort tardivement, il y a à peine deux heures - on vous en remercie néanmoins puisque c'est une demande que j'avais faite en commission, donc merci - au regard de ce projet éducatif les moyens affectés de 9380 € sont largement insatisfaisants par rapport à l'ambition formulée dans le projet de loi.

Par conséquent, je m'abstiendrai dans cette délibération dans la mesure où je ne peux pas voter par division. Ce serait voter pour le centre social et contre ce qui est affecté au titre des rythmes scolaires. Donc ce sera une abstention.

M. RIVIER.- Effectivement, c'est plus une information sur le vote comme nous l'avons vu lors de la commission informative qui s'est déroulée hier. Nous avons sollicité la scission de la délibération en deux puisque ce sont simplement des manques de documentation qui amènent aujourd'hui la régularisation pour le centre social pour lequel nous allions voter pour mais compte tenu du fait que nous ne partageons pas votre vision des rythmes scolaires et de cette rentrée rythmée comme vous l'appelez dans le *Franch'infos* et pour laquelle nous aurions voté contre, nous allons nous aussi nous abstenir.

M. RANTONNET.- Y-a-t-il d'autres commentaires ? *Aucun.*

Un commentaire pour M. Kretzschmar. Vous nous avez demandé hier le PEDT. Aujourd'hui, vous l'avez entre les mains. Voici une preuve de réactivité. C'est un premier point.

Concernant le reliquat dû au centre social, je rappelle que c'est un dû des exercices 2012 et 2013 qui n'avait pas été budgété sur l'exercice 2014. Nous honorons les engagements pris antérieurement.

Concernant les rythmes scolaires il s'agit, comme indiqué ici, essentiellement de l'appel à projets. Monsieur Kretzschmar, c'est une infime partie du budget consacré au coût exorbitant de cette réforme sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans ce mandat.

M. KRETZSCHMAR.- Trop infime, Monsieur le Maire.

Mme BARBIER.- C'est juste pour 14 semaines, pas pour l'année.

M. RANTONNET.- Enfin, troisième point, cette délibération pouvait être différée au prochain Conseil. Mais il nous semblait important de vous informer sur le coût des appels à projets concernant les rythmes scolaires avant la rentrée scolaire plutôt qu'après le mois de septembre.

Je sou mets cette délibération au vote.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE - ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

EDUCATION

2014-08-03 : Mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires : conventions et attribution de subventions relatives aux projets conduits par les associations

Mme BARBIER.-

1 - En application des dispositions du Décret du 24 Janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire et du décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune met en

place des activités périscolaires chaque jeudi de 13h 30 à 16h 30 à partir de la rentrée de Septembre 2014.

Conformément au projet éducatif de territoire (PEDT) qu'elle a initié, les enfants de

CE 2/CM 2 rejoindront des sites extérieurs dans le cadre de parcours découvertes et les enfants des petites sections/CE 1 resteront dans les écoles sur des espaces ludiques ou des activités en ateliers,

Les « parcours découvertes » des CE2/CM2 déclineront plusieurs thématiques ordonnées autour de deux volets :

- Découverte de soi ;
- Découverte du monde.

Les activités en ateliers des petites sections/CE1 s'orienteront autour de diverses thématiques : « Oser créer », « Bien manger », « Plaisir de lire », « Envie de bouger », « Tendre l'oreille ».

2 - La commune a souhaité s'appuyer sur la richesse, les compétences et la diversité des associations locales afin que celles-ci proposent à leur tour des thématiques pour chaque parcours.

A cet effet, elle a engagé une procédure d'appel à projets sollicitant des propositions strictement fondées sur l'initiative associative dans le cadre des objectifs réglementaires, déclinant l'intitulé des actions projetées, leurs perspectives pédagogiques, les horaires et lieux envisageables pour les réaliser, les publics visés, les intervenants, les coûts prévisionnels.

L'ensemble accompagné d'une fiche présentant l'association, ses organes dirigeants, son personnel et ses adhérents ainsi que ses principales données financières et une synthèse de ses activités au bénéfice des publics jeunes.

3 - Adressé aux associations Franchevilloises et publié sur le site de la commune du 28 Mai au 25 Juin 2014, cet appel a suscité onze réponses positives.

Les projets présentés ont été analysés en fonction de deux séries de critères :

- Pédagogiques et techniques : concordance des objectifs avec ceux de la réforme, notions de découverte et d'expérimentation, intégration dans les parcours prévus par le PEDT, couverture d'activités sur différents niveaux, facilité organisationnelle.

- Financiers : coût horaire maximal de 60 Euros, toutes charges comprises.

4 - A l'issue de l'examen des dossiers et d'un échange avec les associations candidates, les projets de 6 associations feront l'objet d'une

mise en œuvre effective en septembre 2014 :

Activités extérieures à l'école : CE2/CM2

Parcours « Découverte de soi »:

1/Association : « Centre de Karaté Franchevillois »

Activité proposée: « Approche de toutes les disciplines martiales »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : professeur BEES

Classes concernées : CE2-CM2

Subvention requise pour l'année scolaire sept 2014/juin 2015 : 2100 Euros dont 840 € en 2014.

2/Association : « Pièces en Stock »

Activité proposée: « Initiation au théâtre d'improvisation »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : encadrant comédien

Classes concernées : CE2-CM2

Subvention requise pour l'année scolaire sept 2014/juin 2015 : 4200 Euros dont 1680 € en 2014.

3/Association : « Théâtre de Bulle »

Activité proposée: « Il était une fois les échecs »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : un intervenant

Classes concernées : CE2-CM2

Subvention requise pour l'année scolaire sept 2014/juin 2015 : 4200 Euros dont 1680 € en 2014.

4/ Association : « La ruée vers l'Art »

Activité proposée: « Approche ludique de textes par le théâtre »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : comédien/metteur en scène

Classes concernées : CE2-CM2

Subvention requise pour l'année scolaire sept 2014/juin 2015 : 4200 Euros dont 1680 € en 2014.

Parcours « Découverte du monde »:

5/Association : « Les allumés de la lanterne »

Activité proposée: « danse jazz et hip et hop ou/et danses latine »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : un danseur

Classes concernées : CE2-CM2

Subvention requise pour l'année scolaire sept 2014/juin 2015 : 3500 Euros dont 1400 € en 2014.

Activités à l'intérieur de l'école : Grandes sections/CE1

Thématique « Bien manger » :

6/ Association : « Association des Familles de Francheville »

Activité proposée: « Pratique du jardinage extérieur et intérieur »

Durée : 3 fois une heure durant 35 semaines

Encadrement : animatrice nature

Cycle : Grandes sections-CE1

Subvention annuelle requise : 5250 Euros pour 35 semaines dont 2100 € en 2014.

5 – Chacune de ces interventions fera l'objet d'une Convention d'objectifs et de moyens spécifique entre la commune et l'association porteuse, qui articulera :

- + L'intitulé de l'action et ses objectifs.
- + Les conditions de réalisation.
- + Les moyens, autres que financiers, mobilisés par la commune et par l'association.
- + Les responsabilités respectives et leur sanction le cas échéant
- + Le montant total de l'activité et les modalités de versement des subventions afférentes
- + Les conditions de l'évaluation de l'activité.

Les Conventions seront conclues pour une durée d'une année correspondant à l'année scolaire 2014/2015 sans tacite reconduction -les années ultérieures faisant l'objet de nouveaux appels à projets-.

D'autres projets pourront être, le cas échéant, intégrés dans la démarche dès le mois de novembre 2014 (à l'issue d'un premier cycle scolaire) selon l'aboutissement de certains projets en cours d'élaboration. Ils feront, en ce cas, l'objet d'une validation en conseil municipal.

Vu la présentation en commission conjointe Education/Finances en date du 27 août 2014,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens (selon le modèle joint en annexe) relatives aux interventions des six associations citées ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2014 à juin 2015,

- Allouer à chaque association pour 2014, une subvention spécifique liée aux activités conduites de septembre à décembre 2014 sur les projets décrits ci-dessus soit :

1/ Centre de karaté Franchevillois, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 840 €.

2/ Pièces en stock, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.

3/ Théâtre de bulles, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.

4/ La ruée vers l'art, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.

5/ Les allumés de la Lanterne, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 1400 €.

6/ L'association des familles, subvention 2014 « animation des temps périscolaires » : 2100 €.

- Dire que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2014 de la commune dûment approvisionné,

M. RANTONNET.- Je vous remercie Christine Barbier. Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire. Effectivement, en écho à notre commission d'hier soir, toute récente aussi, j'ai une question et plusieurs remarques.

Je remercie les services, les élus qui ont travaillé sur ce dossier. C'est un dossier lourd qui nous a beaucoup occupés au sein de la majorité précédente, qui vous occupe beaucoup depuis un certain nombre de mois, donc il faut féliciter ce travail. Néanmoins, on l'avait dit, quelques-uns lors du précédent conseil, le compte n'y est pas au regard des ambitions du projet éducatif pour plusieurs raisons.

La première est l'occasion d'une correction de la délibération. Entre la première version qui nous a été transmise par courrier et la deuxième version qui est dans notre classeur ce soir ce ne sont plus trois parcours qui nous sont proposés mais deux et de manière assez significative c'est le parcours de la découverte des autres qui est supprimé.

Quand on analyse les prestations qui sont proposées, en tout cas par les acteurs extérieurs, on n'a pas de visibilité de l'ensemble des prestations qui sont proposées par les extérieurs et les agents. En tout cas, si on s'intéresse uniquement aux prestataires extérieurs, sur cinq prestations, quatre sont centrées sur un seul parcours et une seule prestation sur le deuxième parcours.

Je dirais que par rapport au projet que vous présentez, c'est aussi la raison de mon vote précédent quant au budget qui y est consacré, ce n'est pas une question de durée ou du nombre de semaines, d'élèves au regard de la fin de l'année mais bien de volume de prestations proposées et de diversité des prestations.

Étrangement, effectivement, c'est la découverte des autres qui n'est pas proposée dans ce parcours comme notamment dans le règlement intérieur tout ce qui a trait à la citoyenneté a été soigneusement gommé, nous l'avions évoqué lors du Conseil Municipal qui a voté le règlement intérieur. La découverte de la citoyenneté n'appartient plus à ce parcours proposé aux élèves franchevillois. Est-ce un sujet qui n'est pas digne d'intérêt ? La découverte des artistes, des artisans, de la science, de l'autre tout simplement dans sa différence et sa ressemblance n'est pas proposée dans ces parcours. Je vous laisse juge du sens politique de cette proposition.

Et, au-delà, en analysant plus finement les offres proposées, elles sont fort sympathiques, bien sûr, nous connaissons toutes les associations qui ont proposé ces contenus, elles sont classiques, pour ne pas dire convenues et au regard de la créativité qui avait émergé dans les travaux de préparation et de concertation avec la communauté éducative, les enseignants, les parents, les agents, les élus, on peut être très déçus par rapport à ces contenus.

Vous avez fait un appel à projets. Cet appel à projets a donné ce qu'il a donné. Peut-être que s'il avait été plus accompagné, si vous aviez suscité plus d'ouvertures dans l'appel d'offres lui-même on aurait eu un contenu sans doute un peu différent.

Je me réjouis de la part des associations franchevilloises dans le choix des prestataires. Cela ne pouvait pas être un des critères de choix bien évidemment mais, malgré tout, il faut constater que quatre associations, voire quasiment cinq associations sur les cinq sont effectivement des acteurs franchevillois principalement. C'est très bien parce que nous avons dans la commune une richesse associative d'offre éducative intéressante. Même si celle-ci dans le cadre du PEDT est tout à fait convenue, comme je l'ai dit, elle reste intéressante néanmoins.

Deuxième erreur de compte, bien sûr, c'est la proposition de rythme en tant que telle. Vous avez décidé de présenter une seule demi-journée d'offre socio-pédagogique périscolaire le jeudi. La proposition initiale était bien plus large et touchait trois, voire quatre demi-journées dans la semaine.

On risque clairement l'occupationnel à travers une offre qui est très limitée dans le temps, qui ne permettra pas aux intervenants, qu'ils soient internes ou externes, de construire un parcours comme c'est annoncé dans le PEDT. Il s'agira tout au plus de saupoudrage et d'activités ponctuelles pour les enfants.

Enfin, une dernière question que je me pose sur les prestataires internes, nos agents qui sont présents de manière significative dans la réponse et j'en suis très heureux. Là aussi c'est le témoignage d'une richesse de la création du contenu pédagogique, intellectuel et artistique qui peut être mobilisé par la commune mais - et nous l'avons abordé à plusieurs lors de la commission d'hier - je m'inquiète sur les conditions de mise en oeuvre puisque ceci se fait - vous nous l'avez expliqué hier - principalement par redéploiement.

Sur les quatre agents qui sont présents, tel que nous l'avons compris dans ces offres, un seul agent avait des marges de manœuvre puisqu'il n'était pas à temps plein, les trois autres étaient à temps plein. Est-ce à dire qu'ils avaient un peu de temps à ne rien faire dans le mandat précédent ? Je ne pense pas. Je ne crois pas que c'était votre diagnostic. Est-ce que cela ne va pas se faire au détriment de leur qualité de conditions de travail, de leur qualité d'intervention, voire des deux ? C'est une question.

Et puis, dernière question enfin et j'en aurai fini, il est prévu une évaluation. C'est tout à fait nécessaire et tant mieux. L'article 6 de la convention précise les conditions de cette évaluation mais ne précise pas du tout comment la communauté éducative et d'ailleurs comment les élus eux-mêmes au-delà de la majorité ou de l'exécutif, seront associés à cette évaluation. Au regard de la concertation forte qui a lieu sur ce programme, que vous avez cherché à continuer dans des formes différentes, il me semble important que cette évaluation soit clairement participative. La convention ne le précise pas du tout. Merci.

M. RANTONNET.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

Mme DUMONT.- Merci Monsieur Rantonnet et merci aussi à Christine Barbier d'avoir lu totalement la délibération. Je pense que le public a peut-

être un peu mieux suivi le contenu de cette délibération par rapport aux deux précédentes qui n'ont pas été lues en entier.

Je vais vous faire un certain nombre de commentaires.

Globalement, vous savez que l'équipe de "Francheville au cœur" ne partage pas votre projet d'application de la réforme des rythmes scolaires.

La délibération a été présentée. Elle se centre uniquement sur l'offre associative. Et malgré les réponses que nous avons obtenues hier lors de la commission municipale nous avons quand même quelques commentaires à faire.

La première interrogation est que 11 associations seulement ont répondu début juillet à l'appel à projets parmi lesquelles on est surpris de ne pas retrouver certaines associations qui sollicitaient largement les services municipaux et l'équipe de "Francheville au cœur" pour connaître l'organisation des rythmes scolaires et qui de leur côté préparaient leur éventuelle participation en formant des éducateurs. C'est une grande surprise.

Seulement six associations ont été retenues, une seule n'est pas franchevilloise mais on sait qu'elle a des compétences réelles, donc ce n'est pas dramatique.

Hier vous avez essayé de nous rassurer en nous présentant de manière un peu plus globale la proposition des rythmes scolaires qui associe les associations et les personnels municipaux. De notre côté on a bien compris qu'il y a eu une étude de nettoyage des bâtiments qui a permis de dégager de l'horaire, donc je ne rejoins pas Cyril Kretzschmar sur une partie de son analyse.

Cependant, notre vision globale n'est pas suffisamment précise pour préciser l'organisation. Par exemple, je ne citerai qu'une ligne d'un des tableaux d'hier. On a huit groupes d'enfants pour un ETAPS. Je pense que l'ETAPS sera aidé par des animateurs pour l'organisation mais en termes de gestion de groupe cela nous paraît un petit peu juste. Or hier vous avez insisté sur la sécurisation des rythmes scolaires.

Aucune activité proposée le jeudi après-midi ne reprend une thématique qui tenait à cœur des parents d'élèves, qui était l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire qu'on pouvait accompagner en complément du travail des enseignants. On n'a pas du tout cela qui revient.

Ensuite, hier on a évoqué un petit peu les effectifs. Par rapport à ce qui a été annoncé je crains des inscriptions de dernière minute. Malgré tous les efforts qu'on peut faire pour informer les parents il y en a toujours qui réagissent très tardivement. Même sans parallèle on perdra peut-être quelques inscrits parce que des parents auront trouvé ou souhaité d'autres modes de garde pour leurs enfants le jeudi après-midi.

La proportion annoncée seulement de 67 % de l'effectif total des écoliers franchevillois inscrits aux activités me paraît quand même faible. J'espère que vous n'aurez pas à travailler dans l'urgence s'il y avait un afflux d'inscrits supplémentaires en dernière minute.

Par rapport à la délibération on apprécie l'idée de faire un bilan des activités à chacune des périodes, ce qui est normal. Mais comment fera-t-on ce bilan et comment fera-t-on évoluer les projets ? Il y a quand même beaucoup d'imprécisions sur les évolutions possibles.

Pour l'ensemble de ces raisons que j'ai mentionnées le groupe "Francheville au cœur" s'abstiendra sur cette délibération.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avant que Christine Barbier ne réponde, y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. RIVIER.- Merci Monsieur Rantonnet. Sans en rajouter sur ce que vient de dire Odile sur lequel je suis totalement en phase, je voulais simplement m'interroger de manière non partisane puisque le choix de Francheville de neutraliser une demi-journée est le choix de nombreuses communes indépendamment de la couleur politique.

Ce qui m'interpelle - et c'est tout ce qu'on avait essayé de construire pendant de nombreux mois avant votre arrivée - c'est que la base de cette réforme porte sur les rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant. Très clairement, aujourd'hui, même si, comme le disait Cyril, on a différentes choses qui ont été supprimées, ce que je trouve choquant, sur lequel je ne suis pas d'accord et pas en phase, c'est qu'avec la suppression d'une demi-journée - et on le voit bien puisque Odile dit que plus de deux tiers des enfants sont inscrits et qu'elle pense que vous avez sous-estimé parce qu'il y a des réponses qui n'ont pas été faites - au moins 75 % certainement des enfants vont être présents à l'école encore plus longtemps. Cela va accentuer encore notre volonté de ne pas être en phase avec vous. C'est important à préciser aujourd'hui.

M. RANTONNET.- Y-a-t-il d'autres commentaires ?

Mme JAMBON.- Une toute petite réflexion. Ce qui me paraît très étonnant, parce que je pense que beaucoup de parents n'ont pas pris la mesure de la réforme et de ce que vous alliez leur proposer car cela arrive quand même très tardivement pour eux, c'est l'inscription à l'année. Je ne vois pas comment des gens qui ne savent pas trop ce qu'il va s'y passer vont pouvoir inscrire leurs enfants à l'année ou pas parce qu'il y a peut-être des choses qui peuvent évoluer dans une année que ce soit pour le mercredi ou pour l'activité du jeudi.

Mme BARBIER.- Les enfant doivent s'inscrire pour l'année. Ils s'inscrivent mais ils peuvent se désister quand ils le souhaitent.

Mme JAMBON.- C'est ce que j'ai vu, c'est ce qui était écrit.

Mme BARBIER.- Ils s'inscrivent mais avec la possibilité de se désister à tout moment.

Mme JAMBON.- Il faudra bien le préciser.

Mme BARBIER.- On leur a précisé, les parents sont au courant.

Je voulais répondre concernant les associations. Toutes les associations de Francheville ont reçu notre appel à projets. Certaines ont répondu d'autres non.

Des associations sont dans l'attente de voir un petit peu comment cela va se passer et peut-être qu'elles nous solliciteront, à l'issue des vacances de Toussaint. Rien n'est définitif.

Monsieur Kretzschmar, nous avons aussi le respect de la citoyenneté

M. RANTONNET.- Je vais compléter le propos avec deux ou trois points.

Pragmatisme sans aucun dogmatisme pour mettre en place cette réforme que nous n'avons pas souhaitée. Premier point. Ensuite, n'oubliez jamais que le coût de cette réforme est à la charge des communes et non pas de l'Education Nationale.

Enfin, concernant l'appel à projets et la citoyenneté, chère à M. Kretzschmar comme d'ailleurs à chacun d'entre nous - vous n'en avez pas le monopole -, je répète que nous avons communiqué avec tout le monde associatif à Francheville. Chaque association a reçu un courrier avec un appel à projets. La citoyenneté ne peut être dissociée de la liberté. Donc chaque association est libre de se positionner, comme elle l'entend.

Certaines associations ont respecté le cadre budgétaire qui était le nôtre et l'appel à projets s'est fort bien concrétisé.

D'autres associations avaient d'autres contraintes. Je pense, par exemple, au centre social. C'est leur choix et leur liberté.

Enfin, certaines associations préféraient développer leur propre offre le jeudi après-midi. Je pense par exemple aux associations sportives qui ont une approche d'entraînement et de compétition. Or, il a toujours été évoqué dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qu'il s'agissait d'une activité de découverte et non pas d'une activité d'entraînement ou de compétition.

C'est la liberté des familles et des associations.

Francheville offre ainsi un large choix d'activités dans la cadre du « Décret Hamon ». Contrairement à l'option du « Décret Peillon » que vous aviez retenu.

N'oublions pas non plus que certaines associations ont décliné les appels à projet du jeudi après-midi parce que leurs animateurs ne sont pas assez

nombreux et ne sont pas disponibles. Cette réforme exige aussi une disponibilité que certains salariés ne peuvent offrir, compte tenu de leur activité professionnelle

A ce jour, la porte n'est pas fermée. Nous avons deux parcours équilibrés, diversifiés qui apportent une véritable découverte pour l'enfant dans le cadre de la réforme socialiste. Laquelle est censée prendre en compte le bien-être de l'enfant, dans un cadre légal que nous n'avons pas choisi.

Vous avez regretté, Monsieur Kretzschmar, le fait qu'il n'y ait pas plusieurs après-midis sur les rythmes scolaires.... Je vous rassure : organiser le jeudi après-midi est suffisamment complexe !

Concernant nos agents, nous les avons sollicités, nous les formons. Depuis notre élection en mars dernier, je suis épaté par l'implication de nos agents et par la qualité de la formation qu'ils suivent actuellement. Cette diversification renforce leur champ de compétences. Chaque acteur est gagnant.

Pour ce qui est du nombre d'élèves concernés à ce jour, je suis bien incapable, compte tenu de l'approche pragmatique qui est la nôtre, de vous dire quel sera le nombre d'enfants inscrits à la rentrée. Vos certitudes sur des inscriptions tardives ne sont pas forcément les miennes. Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, il y a aussi des parents qui ont choisi à titre de précaution d'inscrire leurs enfants et qui pendant l'été se seront organisés différemment.

Sachez qu'au niveau de l'offre nous sommes prêts.

Nous sommes prêts sur les projets.

Nous sommes prêts sur l'encadrement qui est la priorité des parents. Je vous l'ai dit : notre démarche est pragmatique.

La priorité des parents évoquée dans toutes les réunions n'était pas tant le contenu périscolaire que la sécurité de leur progéniture. C'est parfaitement compréhensible. Donc nous avons prévu un taux d'encadrement très important de l'ordre de 1 sur 10 et sur 14 selon l'âge des enfants. Nous allégerons peut-être le dispositif en début d'année prochaine, mais pour l'instant c'est un point qui est absolument essentiel pour nous dans une activité totalement nouvelle pour les communes.

N'oubliez pas qu'il y a 24.000 communes disposant d'établissements scolaires. Seulement 4000 ont basculé sur la réforme l'année dernière. Il y a donc cette fois-ci 20.000 communes qui vont basculer, sauf celles qui ont refusé de mettre en place la réforme, mais tel n'est pas notre cas, donc 20.000 communes qui se lancent dans une aventure totalement nouvelle qui ne correspond pas à leur métier et dont elles se seraient volontiers passé au niveau budgétaire.

Sur l'aspect budgétaire, nous l'avons évoqué en commission, nous sommes proches d'un budget global de 300.000 €. C'est beaucoup d'argent 300.000 €. A un moment où notre pays est en grave difficulté, il y avait

certainement d'autres réformes à faire que celle-ci, mettant les parents - et vous l'avez évoqué - dans des conditions d'organisation particulièrement difficiles. Elle s'impose à nous. Nous avons décidé de l'appliquer. Nous sommes prêts. Nous avons simultanément exercé un recours pour demander l'annulation des décrets Peillon et Hamon, mais nous sommes prêts à sa mise en oeuvre. Nous allons assumer ce nouveau métier avec l'ensemble des équipes qui nous accompagnent que ce soit les équipes municipales ou les acteurs de notre monde associatif.

Concernant le coût, je tiens à vous rappeler quand même que 300.000 € cela correspond à environ 5 % de nos recettes fiscales annuelles. Je ne sais pas si vous imaginez, Monsieur Kretzschmar, mais c'est loin d'être neutre. Vous dites qu'on fait à l'économie. Vous ne manquez pas de culot.

Votre majorité gouvernementale demande aux communes de faire des économies mais nous impose des dépenses supplémentaires.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette réforme et sur cette délibération.

Maintenant procédons au vote de cette délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE - VOTE CONTRE DE M. KRETZSCHMAR, ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU COEUR

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Quatre questions ont été avancées par les élus de l'opposition.

- Etat d'avancement du projet stade / CTM

M. RANTONNET.- Concernant le stade, le complexe sportif sera, bien évidemment, l'investissement majeur de ce mandat. Nous avons consulté les associations sportives concernées. Nous avons convenu de revenir vers elles avant la fin de l'année pour la présentation d'un projet actualisé. Nous ne manquerons pas d'organiser une commission générale sur ce sujet le moment venu.

Une réflexion avance aussi côté CTM que nous souhaitons mutualiser avec une autre commune. Des discussions sont actuellement en cours avec deux autres communes limitrophes.

Voilà ce que je peux dire à ce niveau sur le stade et le CTM. Nous reviendrons vers vous dans les mois qui viennent, après avoir avancé avec le programmiste.

- Festival Fort en Jazz : bilan et perspectives / devenir du fort du Bruissin

M. RANTONNET.- Le bilan du festival de jazz a été examiné en CA de la régie culturelle. Les administrateurs ont eu tous les chiffres 2014.

J'espère que le débat au Conseil d'Administration a été fructueux ainsi que dans vos groupes politiques.

Au conseil municipal, nous reviendrons vers vous le moment venu avec le bilan 2014 et les perspectives 2015. Une réflexion est en cours, mais elle n'est pas achevée, en particulier la recherche de partenariats publics et privés, comme cela a été évoqué dans la presse en juillet dernier.

Le festival de jazz et le centre d'art contemporain méritent un débat à l'appui d'un dossier sérieux. Le fort du Bruissin lui aussi mérite un vrai débat que l'on ne peut pas traiter aujourd'hui en question diverse.

M. LAMBERT.- Si vous faites les questions et les réponses, on va s'en aller tout de suite. Ce serait dommage.

Nous avons assisté à la Commission Culture qui a été une commission, pour citer votre auteur préféré, abracadabrantesque. C'est la première fois que je vois une directrice des affaires culturelles présenter un rapport sans que celle-ci ait eu l'aval d'aucun élu présent.

Il n'appartient pas aux agents territoriaux, si chevronnés soient-ils, d'assumer la responsabilité d'un rapport.

Quand vous avez commencé vous avez dit que le bilan du festival de jazz a été examiné par la Commission. Je suis infiniment désolé, nous n'avons eu qu'un rapport de la directrice générale des affaires culturelles. J'ai posé la question à l'adjointe à la culture qui a refusé de valider ce rapport. Il y avait dans cette commission d'autres adjoints et j'ai cru comprendre à la réaction des autres adjoints qu'ils refusaient aussi d'avaliser ce rapport.

Je voudrais savoir quand est-ce que les élus auront connaissance du rapport du festival de jazz, validé par les élus. C'est toute la question que j'ai posée.

M. RANTONNET.- A votre question diverse, Monsieur Lambert, J'ai apporté la réponse que je pouvais vous apporter, en date d'aujourd'hui. J'aurai l'occasion de vous apporter une réponse argumentée un autre jour. A l'appui de chiffres validés sur le festival de l'été 2014.

M. LAMBERT.- Je vous ai posé une question très claire. Quand est-ce que nous aurons un bilan du festival de jazz validé par les élus ? À la fin de l'année ? Dites-moi quand. Je ne vous demande rien d'autre. C'est tout. Il n'y a rien d'anormal à cela.

M. RANTONNET.- Je viens bien de vous répondre . Il y a des conseils d'administration de la régie, il faut bien qu'ils servent à quelque chose. Donc, il sera débattu au prochain CA. Puis en Conseil municipal.

Et puis concernant le Conseil Municipal, dans le cadre du projet culturel nous aborderons ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal mais je n'ai pas l'intention de répondre à une question aussi importante sur l'enjeu culturel de la commune dans le cadre d'une question diverse.

M. LAMBERT.- Je n'ai jamais posé de question sur l'enjeu culturel de la commune. Vous avez six ans pour mettre en place votre projet, mettez-le en place. Ce qu'on vous demande simplement c'est de valider ou non les documents présentés par les fonctionnaires territoriaux. C'est simple.

M. RANTONNET.- Ce sera au prochain CA. De la régie culturelle. Cela suffit Monsieur LAMBERT : vous posez une question aujourd'hui, qui n'est pas celle posée en réunion des présidents, à laquelle, ni vous ni moi, Monsieur Lambert, n'étions présents...

M. LAMBERT.- Je l'ai posée à l'adjointe aux affaires culturelles le jour même de la commission.

Très clairement, ce n'est quand même pas complètement abscons ce que je viens de dire. Mme la Directrice Générale des Services vous expliquera. On clôt le débat sur ce point, je n'ai pas envie de polémiquer avec vous là-dessus.

Il n'appartient pas aux fonctionnaires territoriaux de présenter à la place des élus des rapports. Donc, la question diverse est très simple : quand allez-vous nous présenter ce rapport validé par les élus ? J'ai besoin de votre position...

M. RANTONNET.- Monsieur LAMBERT, compte tenu de l'expérience qui est la vôtre, dans la fonction que j'occupe depuis quelques mois. Il ne faut pas confondre les questions diverses et les questions abordées en commission. Je regrette de vous rappeler ce préalable.

Je clos ce débat, après avoir répondu à la question diverse, qui a été posée en réunion des présidents.

M. RIVIER.- Je me permets puisque j'étais présent à la conférence des présidents et en présence de M. Dassonville. La question qui a été posée était effectivement d'avoir un bilan. Aujourd'hui la question que M. Lambert pose est de dire qu'on a bien pris connaissance du fait qu'on n'allait pas avoir un bilan ce soir, que le bilan qui nous a été présenté en commission n'avait pas été validé par les élus et la question qui se pose en conséquence est de demander quand nous l'aurons. Nous venons d'avoir la réponse mais ce n'est pas non plus nécessaire de vouloir polémiquer à chaque fois que nous posons une question sinon l'intérêt des conseils municipaux va vite tomber. On a bien conscience que vous voulez restreindre le nombre de conseils municipaux et restreindre leur durée mais vous serez vite rattrapé par la réalité des questions.

Vous nous disiez que « effectivement, on va faire mieux ». Lorsque nous étions en conférence des présidents on nous a dit que la période d'apprentissage était passée, nous attendons maintenant de voir. La question posée en conférence des présidents est bien celle du rapport et du bilan sur le Fort en Jazz.

M. GOTTELAND.- J'étais présent à la conférence des présidents et je n'ai pas entendu une question formulée aussi précise que l'a formulée M. Lambert. C'était quelque chose de vague sur ce qu'il s'était passé pendant le festival de jazz mais pas dans la forme actuelle où il est question que le rapport soit validé ou pas. C'est une simple précision parce que ce n'était pas dans cette forme-là, reconnaissez-le. C'était beaucoup plus vague et sans beaucoup de précision.

M. LAMBERT.- Arrêtons, s'il vous plaît, ce genre de discussion. Sur le libellé de la question diverse on ne va pas faire dire à Bruno Rivier ce qu'il n'a pas dit : "Festival Fort en Jazz : bilan". Je vous demande tout simplement où est le bilan et le bilan est le bilan fait par les élus. Ce n'est pas compliqué. Ne noyez pas le poisson. Il n'y a pas de poisson à noyer. J'ai eu la réponse, nous l'aurons lors de la Commission de Culture ou lors du CA de la régie. J'ai ma réponse, c'est tout. On ne va pas polémiquer pendant deux heures. Terminé.

M. RANTONNET.- Débat clos sur ce sujet..

- Etat d'avancement de l'aménagement de l'Yzeron

M. RANTONNET.- Qui a posé cette question ?

M. KRETZSCHMAR.- C'est moi. La question est très simple. C'est un dossier important. C'est un débat qui a largement entretenu les gazettes, les interventions lors de la campagne municipale. Vous avez maintenant pris vos marques vis-à-vis du SAGYRC. On vous reproche, par ailleurs, de ne pas être suffisamment présents politiquement au sein du SAGYRC. Avez-vous des nouvelles à nous donner ou un calendrier à nous donner sur un débat futur sur ce sujet ?

M. RANTONNET.- Oui. J'ai lu dans votre édito, que nous n'avions pas pris la responsabilité du SAGYRC. Effectivement, il est hors question pour nous de prendre une quelconque responsabilité dans cette organisation, alors que nous ne partageons pas toutes les solutions proposées par ce syndicat.

Vous connaissez nos convictions sur le sujet et sur les aménagements de l'Yzeron. Nos priorités d'aménagement ne sont pas les vôtres, bien que vos convictions, Monsieur Kretzschmar, évoluent au gré des scrutins électoraux. Bref, les électeurs ont tranché, ils vous ont sanctionné. Il n'y a pas eu de débat public sur l'Yzeron dans le mandat précédent. Tel n'est pas notre conception de la démocratie, de la citoyenneté.

L'aménagement de l'Yzeron est un enjeu environnemental, Monsieur Kretzschmar, majeur pour nous et pour les Franchevillois. Nous organiserons en avril prochain - là je prends date - une grande réunion publique sur les projets en cours du SAGYRC, ainsi que le demandait le SAGYRC depuis fort longtemps.

Après avoir informé et consulté l'opinion publique début 2015, nous validerons dans cette enceinte nos priorités environnementales sur les aménagements de l'Yzeron.

Est-ce que j'ai répondu à votre question, Monsieur Kretzschmar ?

M. KRETZSCHMAR.- A ce stade, oui. Cela nous occasionnera de nombreux débats pour les mois qui viennent.

M. RANTONNET.- Nous le souhaitons

- Accès des élus à la formation

M. RANTONNET.- Je vous laisse encore la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire et je vous remercie d'avoir mis les questions à l'ordre du jour. Nous avons voté le règlement intérieur lors du Conseil Municipal du mois de juin, nous avons inscrit le droit à la formation des élus. À titre personnel j'ai par deux fois demandé la prise en charge d'une formation comme le Code Général des Collectivités Locales m'y autorise. J'ai reçu un premier refus, j'attends une réponse pour une deuxième demande. Je subodore la même réponse.

J'aimerais savoir quelles vont être les conditions de mise en oeuvre effectives du droit de formation pour les élus à la ville de Francheville, avec quel budget, sur quel contenu et selon quelle procédure de demande.

M. RANTONNET.- Je ferai une réponse plus courte que votre question. Nous reviendrons vers vous avec une délibération dès le 25 septembre prochain dans le cadre du plan de formation pluriannuel comme la loi le prévoit. Je suis clair.

Les questions diverses étant épuisées je souhaite vous faire part de deux informations. Nous nous retrouverons au forum des associations le samedi 6 septembre qui sonne vraiment la rentrée. La rentrée des classes est prévue dès mardi prochain.

Nous avons commencé ce Conseil Municipal avec la présentation de la Directrice Générale des Services. Nous allons le terminer avec une autre présentation. Je souhaite vous présenter, puisque je la vois ici, notre future directrice de cabinet, Karine Citharel.

Karine CITHAREL m'accompagnera au quotidien dans les missions de ce mandat.

Mesdames et Messieurs, je tiens encore à vous remercier pour votre participation active et qui augure d'excellents moments pour cette saison municipale.

Et pour celles et ceux qui sont encore en vacances, je vous souhaite une bonne continuation de vacances. Merci.

La séance est levée à 20 heures 12.